



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 57772

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur ses intentions s'agissant du développement des arts de rue et du spectacle vivant en général. Elle lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend agir pour soutenir les arts de rue et de spectacle vivant.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication déploie depuis une trentaine d'années une politique en faveur des arts de la rue. Cette politique comporte plusieurs volets d'action en soutenant : - la création des équipes indépendantes par des aides spécifiques octroyées sur l'avis d'une commission nationale siégeant auprès de la direction générale de la création artistique ; - la labellisation des Centres nationaux pour les arts de la rue, assumant des missions d'accompagnement à la production et de diffusion territoriale. Au nombre de neuf au moment de la création de ce nouveau label en 2010, ils sont aujourd'hui douze, grâce aux nouvelles labellisations des Ateliers Frappaz et de l'Apsoar en Rhône-Alpes et du Boulon en Nord - Pas-de-Calais ; - les festivals majeurs de ce secteur ; - la formation professionnelle avec la FAI AR (formation avancée et itinérante des arts de la rue) délivrant un DESU (diplôme d'études supérieures d'université) ; - le centre de ressources national Hors Les Murs. Tout récemment, la ministre de la culture et de la communication a souhaité impulser une nouvelle politique en mettant en place une Mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public (MNACEP), dont elle confié la présidence à Monsieur Jean Blaise. Les arts de la rue sont largement présents et actifs dans cette mission par l'organisme professionnel qui les représente, la Fédération nationale des arts de la rue, et plusieurs personnalités qualifiées. Cette Mission a pour but de repérer, valoriser, faire se croiser les expériences artistiques et les différents métiers présents dans l'espace public, concernant aussi bien le spectacle vivant que les arts plastiques, l'urbanisme et l'architecture. Plus globalement, le ministère de la culture et de la communication apporte son soutien au spectacle vivant en faveur aussi bien des équipes indépendantes que des institutions qui, à différents titres, contribuent à la vitalité de ce secteur, toutes disciplines confondues.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57772

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5099

Réponse publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8430